

Note d'orientation pour un programme quinquennal de l'INRP

Contrat 2002 - 2006

MSU/DES/02/10/01

Préambule

La mutation de l'INRP, liée à son implantation à Lyon, s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus globale de la recherche relative à l'éducation, initiée par le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la recherche.

Les recherches portant sur l'éducation et la formation bénéficient, au-delà de l'INRP, de forces importantes et bien implantées dans les universités, parfois alliées au CNRS, et dans les IUFM. La recherche universitaire s'est structurée en unités de recherche reconnues et actives au sein des écoles doctorales pluridisciplinaires. Un effort d'internationalisation, sans doute encore trop limité, favorise les recherches comparatives. Le renouvellement des approches et la prise en compte de nouveaux enjeux sont régulièrement encouragés par des programmes de recherche ou des appels d'offres¹. La volonté confirmée de créer des postes d'enseignants-chercheurs dans les IUFM va permettre à ces établissements de tenir leur place dans l'effort national de recherche.

Cependant, comme le professeur Antoine Prost le souligne dans un rapport remis au ministre de l'éducation nationale et au ministre de la recherche, les recherches sur l'éducation en France demeurent trop peu coordonnées, trop rarement évaluées, trop mal utilisées et occupent une place trop modeste au regard des enjeux de l'éducation. Cette situation appelle de nouvelles formes d'encouragement et de pilotage de la recherche ainsi qu'une articulation entre la recherche et ses domaines d'application. Le nouvel INRP doit être une référence et un point d'appui pour la réforme engagée.

A cette fin, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la recherche ont pris le 11 juillet 2001 la décision conjointe que l'INRP, comme l'ensemble des établissements publics à caractère administratif, entrerait dans un processus de contractualisation. Ce premier contrat se devra d'être un contrat d'objectifs précisant ses missions en matière de production scientifique et de transfert des résultats de la recherche. L'INRP devra donc élaborer un projet d'établissement dont le programme d'activités tiendra compte des perspectives dessinées par la présente note d'orientation.

Le premier contrat de développement de l'INRP sera celui de sa mutation. Au cours de cette période, l'INRP a mandat pour construire une politique scientifique liée à la recherche universitaire et appuyée sur des unités de recherche cohérentes. Par une politique active de coopération internationale, l'institut devra en outre favoriser l'ouverture de la recherche française à d'autres horizons et participer ainsi au renouvellement des approches quant aux questions d'éducation et de formation.

¹ Citons pour les plus récents l'action "Ecole et sciences cognitives" du programme "Cognitique" et des appels d'offres du ministère de l'Education nationale, du ministère de la Recherche et du Commissariat Général du Plan.

1. Réaffirmer les missions fondamentales de l'INRP

1.1 - Une mission de recherche appuyée sur des ressources scientifiques

Conformément au décret du 14 janvier 2000, l'INRP a une mission de recherche concernant tous les niveaux des enseignements scolaire et supérieur en formation initiale et continue. Pour remplir cette mission, il doit intervenir comme structure d'animation scientifique, comme organisme de recherche et de valorisation ou comme centre de ressources au profit de ses partenaires. Toutefois, sa responsabilité n'est ni de produire ni même de soutenir l'ensemble des recherches ou des études relatives à l'éducation.

Il appartient à l'INRP de se pourvoir des compétences requises pour assurer cinq missions :

- 1) Une mission de recherche fondamentale soumise aux critères communs de l'évaluation scientifique.
- 2) Une mission de recherche finalisée en synergie étroite avec la recherche fondamentale, sur le modèle des équipes de recherche technologique. Ces recherches, bien ciblées, doivent répondre à une double exigence d'utilité sociale ou pédagogique et de consolidation ou de renouvellement des énoncés théoriques. L'enrichissement mutuel de ces deux objectifs doit orienter l'organisation et le choix des objets de recherche finalisée. Dans la continuité de cette mission, le développement de recherches et de travaux de valorisation associant l'INRP et les IUFM sera fortement encouragé.
- 3) Une mission de veille scientifique relayée par les unités de recherche de l'INRP et reposant sur des bilans de connaissances sur l'état des recherches en France et à l'étranger.
- 4) Une mission scientifique et technique comportant trois dimensions : conservation et développement des collections muséographiques et bibliographiques ; constitution et gestion d'un site internet et de banques de données à finalité de recherche, de formation supérieure et d'observation ; publication, diffusion et valorisation des recherches.
- 5) Une mission de formation continue des enseignants et de formation de formateurs, en coopération étroite avec les IUFM, les universités et les écoles normales supérieures. L'INRP par ses unités de recherche peut participer aux formations doctorales des établissements associés.

Ces missions complémentaires seront distinguées et évaluées chacune selon des procédures et des critères appropriés.

1.2 - Des axes de recherche clairement identifiés

Les orientations proposées ici tiennent compte des enjeux majeurs du système éducatif pour notre société, de l'état des recherches en France tel qu'il peut apparaître à l'examen des unités de recherche universitaires, des rapports et bilans du CNCRE et des forces et faiblesses diagnostiquées par le rapport remis par Antoine Prost. Prenant en considération le potentiel de recherche actuel de l'INRP et ses prochaines recompositions, ces orientations doivent faciliter l'insertion de l'institut dans l'environnement universitaire lyonnais.

Si l'éventail de compétences offert par l'INRP doit lui permettre de couvrir un champ étendu de la recherche, l'institut sera attentif à ne pas disperser ses forces. Il importe donc qu'il

adopte des priorités réalistes en accord avec le présent mandat. Les trois axes de développement, qui doivent agréger les forces existantes et stimuler de nouveaux projets, ont pour objet : les processus et les situations d'apprentissage, les évolutions du système éducatif, la construction des savoirs et la professionnalité enseignante.

1^{er} axe : Processus et situations d'apprentissage.

Objectif : Améliorer la connaissance des processus d'apprentissage et d'acquisition en situation scolaire par un approfondissement des recherches de sciences cognitives et de linguistique et une coopération accrue avec la didactique, l'anthropologie et la sociologie. Les coopérations auront notamment pour objectifs de questionner et de traduire les résultats de laboratoire par des recherches contextualisées². Un intérêt particulier sera porté à l'intégration efficace des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement dans les processus d'apprentissage. Les recherches se concentreront sur les thématiques suivantes : acquisition des langages fondamentaux, apprentissage des langues étrangères, prévention de l'échec scolaire.

Ressources : cet axe, qui exige un élargissement des compétences de l'INRP, pourra bénéficier de l'adossé à une école doctorale de l'université Lyon II comportant des équipes dont les thématiques de recherche le recourent. Des alliances avec des laboratoires existants n'appartenant pas aux établissements lyonnais pourront consolider cette orientation. Reprenant pour une large part les thématiques de l'action "Ecole et sciences cognitives" du programme "Cognitique" cet axe peut bénéficier des bilans de connaissances établis à ce jour pour s'engager dans la création de programmes ou d'équipes "en projet" (telles que définies ci-dessous). L'INRP peut acquérir une position originale en développant des recherches confrontant les démarches des sciences expérimentales à des approches se préoccupant des modes d'acquisition dans des contextes scolaires ou familiaux. Par ailleurs, les recherches programmées sur cet axe pourraient faire l'objet d'échanges avec la DPD, dans le cadre de l'élaboration des protocoles et de l'analyse des résultats des évaluations nationales des acquis des élèves conduites par cette direction.

2^{ème} axe : Evolutions des systèmes éducatifs : de l'apport des sciences sociales à l'étude comparée des systèmes d'éducation et de formation.

Objectif : analyser les évolutions internes et contextuelles des systèmes éducatifs afin d'accompagner l'action pédagogique et les politiques éducatives. Les responsabilités qui pèsent sur les systèmes éducatifs imposent des recherches précises, consolidées dans leurs résultats et mobilisant l'ensemble des sciences sociales (économie, sociologie, histoire, philosophie, sciences politiques, droit, géographie et sciences de l'éducation). De tels travaux ne peuvent s'envisager sans de solides comparaisons avec la genèse, les structures et le fonctionnement des systèmes éducatifs étrangers. Cet axe doit apporter une

² La notion de recherche contextualisée est développée dans le rapport A. Prost : elle est définie comme une recherche qui répond à deux exigences majeures : la prise en compte pour l'étude des phénomènes, des effets de contexte et d'inscription des processus dans la durée et la rigueur de l'évaluation des démarches et des résultats. La recherche contextualisée peut, tout aussi bien, être une recherche fondamentale qu'appliquée.

contribution décisive à la mission de veille scientifique de l'INRP. Une distinction s'impose entre de tels travaux de recherche et des missions d'accompagnement des politiques éducatives ou d'accompagnement des innovations pédagogiques qui ne correspondent pas aux missions de l'INRP. Trois entrées sont proposées pour l'étude des systèmes éducatifs :

- celle des établissements perçus comme unités de gestion éducative, lieux de pratique des enseignants et des autres intervenants ou partie prenante d'un territoire au sens politique, social et économique,
- celle des effets des politiques de décentralisation et de discrimination positive, en considérant l'action publique éducative au plan national, académique ou régional,
- celle du parcours des élèves à travers l'ensemble du système de formation (enseignement général, technologique, professionnel ou universitaire), en mettant en évidence les effets de différenciation et de sélection. L'articulation des cycles, notamment celle qui lie le secondaire au supérieur, pourra faire l'objet d'une attention particulière.

Ressources : L'INRP dispose avec le "Service d'histoire de l'éducation" d'une capacité d'analyser les politiques éducatives avec une profondeur historique. Les échanges avec des chercheurs étrangers seront accentués pour développer les recherches comparatives. Le département "Politiques, pratiques et acteurs de l'éducation" est concerné par ces problématiques ; toutefois il devra opérer les rapprochements nécessaires pour satisfaire aux conditions de création d'une équipe mixte dotée d'un programme scientifique classique. Les collaborations avec des équipes ou des universitaires lyonnais pourront prendre la forme d'équipe "en projet" adossée à des équipes existantes. Un effort particulier devra être fait pour les disciplines ayant un fort déficit en spécialistes de l'éducation, notamment en créant des unités mixtes de recherche (UMR) avec des universités extérieures à l'académie de Lyon. L'INRP pourra apporter son concours et bénéficier des "Réseaux de recherche thématique éducation". L'INRP doit constituer cet axe en valorisant ses relations avec les établissements scolaires et les administrations. Des projets d'équipes de recherche technologiques (ERT) adossées à une UMR ou une équipe d'accueil (EA) pourront être constitués pour s'attaquer à des difficultés particulières persistantes auxquelles se heurtent les politiques éducatives. Cet axe rencontre certains programmes de recherche engagés par la DPD.

^{3ème} axe : **Construction des savoirs et professionnalité enseignante.**

Objectif : favoriser l'efficacité globale interne et externe du système éducatif en considérant l'ensemble du processus, de la constitution des connaissances à leur enseignement. Cet ensemble de recherches vise à dépasser les segmentations qui se sont constituées peu à peu par une distinction des domaines d'intervention et de problématisation, afin de traiter d'enjeux ou d'évolutions qui ne respectent aucune des frontières établies. Ainsi, l'intégration des technologies de l'information et de la communication éducative, le renouvellement des formes d'expérimentation scientifique transforment à la fois les pratiques de recherche et celles de l'enseignement. De même, l'introduction de pédagogies de détour, d'activités de type interdisciplinaire, tant au collège qu'au lycée, implique des recherches sur la construction des savoirs chez les élèves. En outre, une réflexion sur les

élèves acteurs de leurs apprentissages s'avère aujourd'hui nécessaire. L'apport de l'INRP sera de créer les conditions d'une coopération entre les disciplines et leur didactique, entre les didactiques et l'étude des pratiques enseignantes ou des interactions éducatives. Ces points sont, par bien des aspects, fondamentaux pour la constitution de la professionnalité des enseignants et le développement de l'ingénierie éducative. Cet axe traverse, par son objet même, les problèmes d'articulation entre théories et pratiques. Il doit ouvrir, à travers des recherches finalisées ou contextualisées, de larges possibilités de coopération avec les IUFM.

Trois objets peuvent être retenus pour concrétiser ces approches des processus éducatifs :

- l'approfondissement et l'élargissement des recherches sur la formation au métier d'enseignant (notamment l'enjeu des savoirs dans une approche interdisciplinaire), y compris dans sa dimension éducative.
- le renouvellement des modes d'enseignement des disciplines scientifiques en prenant appui sur les expériences conduites par l'Académie des sciences, les écoles normales supérieures et l'INRP ainsi que sur l'introduction des TICE dans les processus pédagogiques.
- la construction et l'enseignement des savoirs techniques (au-delà des techniques de l'information et de la communication) marquant la volonté de l'INRP d'être présent sur le front des enseignements technologiques et professionnels, et de créer des liens avec la formation continue et la validation des acquis de l'expérience.

Ressources : Ce troisième axe reprend l'une des orientations historiques de l'INRP et bénéficie de certains acquis. L'évolution des structures devrait favoriser la concrétisation d'une alliance ancienne entre le Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les enseignements scientifiques et techniques (LIREST) de Cachan et l'INRP, par la création d'une UMR et l'émergence d'un nouveau projet avec l'ENS Ulm. Les établissements de l'académie de Lyon, universités, ENS et IUFM, disposent eux aussi d'un potentiel d'unités de recherche dont le programme mobilise la dimension didactique et l'histoire des sciences et des techniques, et les enjeux actuels les conduisent à ouvrir de nouvelles approches de l'enseignement en premier cycle. Les recherches sur l'usage des TICE trouveront un terrain favorable et bénéficieront des engagements du programme "Cognitique – Ecole". Cet axe rencontre plusieurs "Réseaux de recherche thématique éducation" qui pourraient préfigurer des liens plus étroits entre l'INRP et d'autres sites universitaires.

Les orientations thématiques indiquées ne couvrent pas l'ensemble des recherches relatives à l'éducation. Elles ne coïncident pas davantage avec la totalité des activités que l'INRP a pu couvrir. Elles impliquent donc à la fois une concentration des forces sur des priorités bien identifiées et une politique de partenariats méthodiquement conduite.

Les recherches liées au **développement des Technologies de l'Information et de la Communication Educative (TICE)** ne peuvent être isolées des autres thèmes ; elles trouveront donc leur place sur plusieurs axes. Il conviendra cependant qu'une structure de recherche construite en relation avec un ou plusieurs établissements, rassemble autour d'un projet, des scientifiques dont les recherches portent sur les TICE.

Ce recentrage correspond au rôle d'un institut national, chargé d'impulser des orientations majeures et de capitaliser les ressources collectives. Il n'exclut pas pour la suite d'autres

possibilités d'objets partagées que l'institut pourra explorer en s'insérant dans des programmes centrés, par exemple, sur les politiques de la ville, le travail et l'emploi ou l'éducation à la santé. Mais le défi que le nouvel INRP doit relever est d'abord, à travers une dynamique de coopération exigeante et productive, d'obtenir pleinement la reconnaissance d'expertise qui doit lui revenir.

1.3. L'INRP : une ressource nationale pour l'éducation

Alors que l'INRP doit orienter son potentiel scientifique sur des enjeux précis, il lui revient de mettre au service de l'ensemble du système éducatif, et plus particulièrement des chercheurs, des décideurs et des formateurs, les ressources patrimoniales, documentaires et techniques qui lui sont confiées et les outils de communication et de diffusion qu'il a développés.

Les services de l'INRP seront organisés afin de répondre à cinq objectifs :

- **Une fonction de veille scientifique** assurée en étroite relation avec les départements de recherche de l'institut, la bibliothèque et les services documentaires, et le service international. La veille scientifique s'appuie sur les membres des laboratoires associés à l'INRP et sur un travail systématique d'analyse des ouvrages, revues ou bases documentaires. Elle suppose que l'INRP se dote d'une cellule d'analyse et entretienne des relations d'échange régulières avec les principaux organismes de recherche sur l'éducation en France et à l'étranger. L'INRP pourra faire réaliser, en outre, des bilans de connaissances sur des questions précises ou des synthèses limitées sur l'état des recherches.
- **Une fonction de conservation et de valorisation du fonds patrimonial.** S'inscrivant dans la continuité des institutions qui ont su garder vivante la mémoire de l'éducation, l'INRP a la responsabilité de préserver, enrichir et faire partager ce legs. Le patrimoine muséographique sera valorisé par l'organisation d'expositions ou par la réalisation de documents et d'outils diffusant les résultats récents de la recherche. Le fonds bibliographique historique, placé dans les conditions de conservation qui conviennent, sera restauré et mis à disposition des chercheurs par des voies diversifiées. La numérisation des pièces les plus importantes pourra être engagée.
- **Une fonction d'information scientifique et technique** reposant sur un système d'information ouvert, développé au contact des équipes de recherche de l'INRP et des établissements partenaires. En mettant à disposition une information large et actualisée, l'INRP assurera une meilleure visibilité des travaux réalisés en France. L'atteinte de cet objectif suppose la mise en place d'une consolidation et la valorisation des bases de données existantes, le développement d'un système d'information et du site internet de l'INRP. Il doit bénéficier de l'appui des départements de recherche et des services patrimoniaux et documentaires de l'INRP. La mise en ligne des banques de données sera développée en partenariat avec la mission valorisation des organismes de recherche et avec les producteurs de données. Un effort de communication est nécessaire en direction des chercheurs, des étudiants et des professionnels de l'éducation.
- **Un objectif de rénovation, de modernisation et de développement de la bibliothèque et des services documentaires.** L'installation prochaine de la bibliothèque de l'INRP au sein de la Bibliothèque Denis Diderot à Lyon-Gerland offrira

à la bibliothèque de l'INRP des conditions d'accès et de conservation dignes de la richesse de ses collections, notamment de son important fonds ancien. L'amélioration de l'accueil du public, les possibilités d'accès aux multimédias, l'engagement d'un processus de numérisation s'intègrent dans une indispensable modernisation. Sur la base d'un plan de développement des collections, la bibliothèque poursuivra une politique d'acquisitions forte, avec un effort particulier en direction des publications étrangères et avec le souci de s'ouvrir aux ressources électroniques. Parallèlement à l'installation dans de nouveaux locaux, les outils de gestion et de signalement (catalogues, bases de données) seront mis au normes actuelles et les services aux usagers (modalités d'accès aux documents, horaires d'ouvertures, assistance à la recherche) profondément améliorés. L'intégration de la bibliothèque dans le réseau des bibliothèques d'étude et de recherche (bibliothèques spécialisées, bibliothèques des universités et des IUFM), ses missions de CADIST, sa participation aux outils collectifs gérés par l'ABES, ses liens avec la Bibliothèque nationale de France et son partenariat avec l'INIST devront être également consolidés.

- **Un objectif de rénovation de la politique de publication et d'édition.** L'INRP a la responsabilité d'un large éventail de publications de référence et a répondu à de nombreuses sollicitations pour diversifier son activité d'édition. Il importe désormais que la direction de l'établissement se réapproprie sa politique éditoriale, fixe des priorités et développe là où cela est possible des partenariats, notamment pour améliorer la diffusion. Les mesures adoptées devront tenir compte de la diversité des publics, de leur attente en matière d'informations générales, scientifiques ou pédagogiques. L'INRP n'a pas vocation à être un éditeur généraliste en matière d'éducation : il doit concentrer son effort pour permettre à quelques revues scientifiques d'accroître leur reconnaissance internationale et assurer la publication de travaux qui seront reconnus comme travaux de référence.

II. Mobiliser le potentiel de l'INRP pour assurer son développement.

La mutation de l'INRP est un processus qui suppose une réalisation progressive des objectifs et une évolution graduelle des modes d'organisation ; elle n'exige pas une modification préalable des textes qui régissent l'institut. Le contrat d'établissement développera les modalités concrètes pour la mise en œuvre des évolutions nécessaires. Les orientations scientifiques seront soumises à l'avis du conseil scientifique de l'établissement. La direction de l'INRP conduira cette mutation avec les deux conseils de l'institut, en s'appuyant sur des expertises appropriées.

2.1 Faire évoluer l'organisation interne de l'INRP

Conformément à l'article 3 du décret du 3 janvier 2000, l'INRP est actuellement organisé en départements de recherche, missions et services.

Au cours du contrat 2002-2006, l'institut évoluera progressivement vers la composition suivante:

- 1° Des **départements de recherche** orientés selon les priorités scientifiques majeures de l'INRP. Les départements fédèrent des **unités de recherche** dotées d'un projet scientifique propre et évalué comme tel. A terme, les départements assureront l'organisation et le suivi des **missions** qui leur seront confiées. Les missions constituées pour une durée limitée sur

des objectifs circonscrits n'auront pas de personnel permanent propre et pourront mobiliser des personnels de plusieurs départements ou services. D'une façon transitoire, les départements assurent le suivi scientifique des activités confiées aux missions.

2° Des **services** en charge de la constitution, du signalement et de la valorisation des ressources documentaires (bibliothèque, système d'information et bases de données), des tâches de diffusion et de publication, de la conservation du patrimoine muséographique, de la veille scientifique et des relations internationales.

Les unités de recherche qui composent les départements seront de deux types :

1) Des **unités mixtes de recherche** (UMR) associant l'INRP à un établissement d'enseignement supérieur ou un EPST. L'évaluation des UMR impliquant l'INRP repose sur la mise en place d'un comité d'évaluation de l'unité dont la composition est arrêtée après un accord de l'ensemble des établissements concernés et de la mission scientifique universitaire (MSU). La création ou l'extension à l'INRP d'une unité de recherche est du ressort des directions des établissements concernés. Le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la recherche décident, après expertise de la MSU et des EPST, de l'inscription de cette unité au contrat de l'établissement d'enseignement supérieur associé.

2) Des **équipes de recherche finalisées** sous forme d'ERT (Equipes de recherche technologique) soumises à l'expertise d'une commission *ad hoc* et habilitées selon des règles de droit commun.

Les conditions de création d'ERT (équipes de taille réduite, partenariat avec des praticiens de l'éducation autour d'un projet ciblé et adossement à une équipe reconnue) ne seront pas immédiatement réunies et certains programmes ne peuvent être interrompus ou différés. Il convient donc d'engager dans un premier temps l'élaboration de programmes ciblés et la constitution de partenariat avec des unités de recherche reconnues. Des équipes "en projet" ou des équipes "en restructuration" pourront être constituées pendant la période intermédiaire couverte par le premier contrat d'objectifs, après délibération du conseil scientifique et accord du conseil d'administration de l'institut. Ces équipes "en projet" pourront être reconnues comme UMR ou ERT et faire l'objet d'un avenant au premier contrat d'établissement. L'évaluation des unités de recherche – UMR ou ERT - impliquant l'INRP repose toujours sur une expertise externe à l'établissement.

2.2 Un institut ouvert sur l'Université et engagé dans des coopérations internationales

Institut à caractère national, l'INRP agira en faveur du développement des recherches ayant pour objet l'éducation, en relation avec les établissements d'enseignement supérieur, universités, écoles normales supérieures, instituts universitaires de formation des maîtres. L'INRP sera l'un des points forts des réseaux d'échange et de coopération scientifique. Ce rôle éminent sera le fruit de la qualité de ses travaux et ne saurait être compris comme un magistère ou une forme de centralisme. L'INRP doit être, selon la nature des projets, un appui, un pilote ou un coordinateur en privilégiant résolument une démarche partenariale.

L'INRP assurera son assise scientifique en s'associant à des établissements d'enseignement supérieur et à d'autres établissements publics. Les unités de recherche de l'INRP seront par principe des équipes mixtes ou des ERT composées de personnels propres de l'INRP et d'universitaires en poste dans les établissements associés. Qu'il s'agisse de la mise en place d'UMR ou d'ERT, les deux ministères de tutelle interviendront en tant que de besoin pour faciliter l'engagement de collaborations organisées entre l'INRP et ses différents partenaires

universitaires. Ce lien avec les universités offre un cadre pour l'implication de l'INRP dans les formations doctorales.

Pour être reconnues, les équipes doivent répondre aux conditions d'appartenance à une école doctorale. Elles pourront et devront accueillir des doctorants, notamment ceux qui se consacrent plus particulièrement à des travaux intéressant l'INRP. Les UMR appartiennent de droit aux écoles doctorales des établissements associés. Des ERT internes à l'INRP pourront appartenir à l'école doctorale de rattachement de l'unité de recherche à laquelle elles sont associées. L'INRP n'a pas vocation à constituer sa propre école doctorale mais, par l'accueil de doctorants dans ses unités de recherche, il contribuera à la formation doctorale de plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

L'ouverture internationale de l'institut doit orienter ses perspectives de recherche, l'enrichissement de ses fonds bibliographiques et documentaires, sa politique de publication et d'édition et, plus généralement, son activité d'animation scientifique. En mobilisant les ressources citées préalablement et son service international, l'INRP disposera des moyens de cette ouverture. Il devra par l'accueil de chercheurs étrangers, par l'organisation de séminaires, conférences et colloques, par la participation à des recherches comparatives ou des réseaux de recherche européens, jouer un rôle pour l'ensemble de la recherche française.

2.3 Mettre en place une nouvelle gestion des ressources humaines adaptée aux missions scientifiques de l'INRP

La réussite du projet proposé par l'établissement n'impliquera pas seulement l'expression d'une volonté et la définition des priorités et des objectifs. Elle imposera aussi de définir les méthodes et les outils pour maîtriser sa gestion. L'institut aura pour tâche de préciser, en fonction de la stratégie scientifique définie, la gestion des ressources humaines qu'il entend mener.

Pour les personnels scientifiques, il conviendra de porter une attention particulière aux recrutements à envisager sur les années à venir : personnels propres, services partagés, partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. Dans cette perspective, l'établissement précisera la place accordée aux personnels temporaires (ATER, invités), aux associés et aux enseignants du premier et du second degré, ainsi que les opérations qu'il prévoit en termes de mobilité, d'accueil de chercheurs en provenance des grands organismes ou d'enseignants en provenance des universités étrangères.

Dans le contexte de délocalisation à Lyon, les équipes de recherche de l'INRP seront, sauf cas très particulier, établies à Lyon pour la rentrée universitaire 2004. Leur transfert vers Lyon s'effectuera de façon planifiée à partir de septembre 2002.

Pour ce qui concerne l'ensemble des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de services, de santé et de bibliothèque, la négociation contractuelle contribuera à créer les conditions d'une véritable politique de gestion de ressources humaines à travers un dialogue social approfondi.

A cet égard, le bilan social apparaît comme l'outil complémentaire qui doit enrichir le dialogue entre les différents acteurs. Il apparaît également comme un élément indispensable pour éclairer une politique de gestion des ressources humaines, dans le cadre de la négociation

contractuelle. De fait, le bilan social engage l'établissement dans une dynamique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences qui permettra d'appréhender de manière objective sa situation.

Les évolutions envisagées pourront, en termes de gestion des emplois par catégories et par filières, déboucher sur des demandes de transformations d'emplois, à l'occasion notamment des vacances de postes, par départs à la retraite, promotions ou mutations.

L'établissement indiquera également les actions de formation qu'il envisage pour ses personnels.
